



CONDITIONS GENERALES D'ADHESION (CGA) CENTRAL TEST

PREAMBULE

La société Central Test gère le logiciel Central Test, accessible via une plate-forme Internet sécurisée (www.centraltest.com) et développe sous forme de tests des outils d'évaluation pour le recrutement, la gestion de carrière et le développement personnel. La liste des tests disponibles est consultable sur le site www.centraltest.com dans la rubrique « Espace Professionnel ».

Version au 01 janvier 2010

1. DEFINITIONS

Test désigne un outil développé et proposé par la société Central Test au travers du logiciel qu'elle exploite et dont elle est l'auteur. L'ensemble des outils proposés aux entreprises est présenté depuis la page d'accueil du site de Central Test, rubrique « Espace Professionnel ». Ceux-ci ont fait l'objet d'une étude de validation statistique selon des méthodes psychométriques reconnues.

Documentation désigne l'ensemble des documents techniques relatifs aux tests (fiches techniques, manuels, étalonnages). Cette documentation détaille la méthodologie utilisée pour la validation du test, les facteurs comportementaux, les corrélations inter-facteurs, les étalonnages, etc. Elle est accessible depuis l'Espace Client dans la rubrique « Documentation ».

Plate-forme Internet désigne le site web: <http://www.centraltest.fr> (ou .ca, .us, .co.uk, .es...), rédigé en langue française, permettant la mise à disposition du Test aux clients. L'Espace Client permet d'administrer en temps réel les tests. Tous les rapports d'analyse peuvent être visualisés en ligne, imprimés et sauvegardés sur le disque local du Client (fichier pdf ou html).

Espace Client désigne la plate-forme individuelle et sécurisée (attribution d'un login et d'un mot de passe) du Client qui lui permet d'administrer les tests et de visualiser les résultats. Des vidéos démos sont disponibles depuis l'Espace client (lien « FAQ vidéo »).

Candidat(s)/Salarié(s) désigne le(s) candidat(s), le(s) salarié(s) ou autres (étudiants, stagiaires, clients...), évalués dans le cadre du Test sur invitation du Client.

Compte candidat/salarié désigne la plate-forme individuelle et sécurisée (attribution d'un login et d'un mot de passe) de l'individu évalué. Chaque Compte candidat/salarié est affecté à une seule Société. Dans le cas où deux sociétés distinctes demanderaient fortuitement à la même personne de passer un test via le Logiciel Central Test, cette même personne disposerait de deux comptes distincts. Sur invitation du Client, l'individu évalué reçoit automatiquement un code d'accès spécifique et répond au(x) Test(s) à partir du lien <http://fr.ctest.centraltest.com/espcandidat/@cand/>

Hotline désigne le service client de Central Test. La hotline peut être jointe par courriel ou téléphone en cas de demande urgente. Le délai moyen de réponse par courriel est de 12 heures (hors week-end et jours fériés). Les coordonnées de la hotline sont disponibles sur le lien suivant : http://www.centraltest.fr/ct_fr/infoContactFR.php



Déontologie désigne l'ensemble des règles déontologiques liées à la pratique des tests, préconisées par le Central Test. Ces règles sont disponibles sur depuis le lien :

http://www.centraltest.fr/ct_fr/infoDeontologieFR.php

Tests à l'unité désigne la commande passée par le Client d'un nombre déterminé de Tests utilisables sur une période de 12 mois et comptabilisés sous forme de « crédits ». Le décompte des crédits s'opère lorsque le Client effectue une demande de passation de Tests. Toutefois, le Client a la faculté d'annuler une demande, ce qui a pour effet de re-créditer automatiquement le compte du nombre de crédits non consommés du fait de l'annulation. Si le Client effectue plusieurs demandes au bénéfice du même Candidat/Salarié, le logiciel décomptera autant d'unités correspondant au Test.

Tests illimités désigne la commande par le Client d'un nombre illimité de Tests parmi tous les Tests disponibles dans le cadre de l'offre illimitée, sur une période donnée.

Bon de commande désigne la formule d'abonnement choisie par le Client, comportant le montant à régler à Central Test.

2. OBJET :

Les présentes Conditions Générales d'Adhésion (CGA) ont pour objet de définir les termes et les conditions dans lesquelles le Client accède aux services de tests proposés par Central Test. Le client y adhère expressément et sans réserve.

3. OBLIGATIONS DE CENTRAL TEST :

3.1 Central Test s'engage à mettre à la disposition du Client la Plate-forme Centraltest.com, avec un accès Extranet (Espace Client) pendant toute la durée d'exécution du contrat.

3.2 Central Test s'engage à mettre à la disposition du Client le nombre de Tests commandés en fonction de la formule choisie, « Tests à l'unité » ou « Tests illimités » et ce, dès la validation du Bon de Commande par le Client.

3.3 Dans le cadre d'un abonnement illimité, les prestations débiteront, au plus tard, dans les 5 jours ouvrables à compter de la réception du Bon de commande signé, daté et tamponné, renvoyé par fax, email ou courrier au siège social.

3.4 La déontologie pratiquée par Central Test respecte le droit commun à l'information sur la personne, applicable dans la majorité des pays. Ainsi le candidat/salarié est-il toujours informé du destinataire de ses résultats à un test et peut à tout moment demander la suppression de ses données personnelles (soit directement auprès du Client, soit, le cas échéant, auprès de Central Test).

3.5 Central Test a une obligation de moyen et non de résultat quant aux analyses de profil comportemental. Central Test ne saurait être tenu pour responsable dans le cas où le comportement de personnes recrutées par le Client ne correspondrait pas aux résultats mis en évidence par un Test. L'obligation de moyen implique une démarche de validation du Test à travers des études statistiques menées sur des échantillons représentatifs d'individus et selon des normes psychométriques reconnues sur le plan international.

3.6 Central Test donne au Client l'accès à la Hotline et à la Documentation.



3.7 Central Test s'engage à informer le Client de toute évolution majeure du Test ou des fonctionnalités du logiciel Central Test.

3.8 En aucun cas, Central Test ne prendra en charge l'indemnisation des dommages matériels et immatériels directs ou indirects pouvant être subis par le Client du fait de l'utilisation de la Plate-forme Centraltest.com, tels que : perte d'exploitation, perte de clientèle, préjudice commercial, atteinte à l'image de marque, perte de données et/ou de fichiers, interruption d'activités, acte de piraterie informatique conduisant à la perte ou à la communication à des tiers de données confidentielles appartenant au Client, perte d'informations commerciales ou autres pertes pécuniaires. Par ailleurs, Central Test ne pourra être tenu pour responsable du fait de la détérioration de fichiers. Le Client s'engage à se prémunir contre ces risques en effectuant des impressions régulières des rapports d'évaluation de ses utilisateurs. Si la responsabilité de Central Test devait être recherchée au titre des dommages exposés *supra*, l'indemnisation qui pourrait lui être réclamée se limiterait aux montants perçus par Central Test au titre des évaluations consommées par le client dans le mois de survenance du dommage.

4. OBLIGATIONS DU CLIENT

4.1 Le Client s'engage à payer les Tests au Fournisseur à réception de la facture et dans un délai maximum de 30 (trente) jours. Conformément à l'article L. 441-6 du Code de Commerce français, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 18 % annuels.

Suite à une mise en demeure infructueuse, le Client aura l'entière charge des frais administratifs de 350 euros HT, ainsi que tous les frais de recouvrement qui pourraient avoir lieu. Dans ce cas, le Fournisseur se réserve également le droit de facturer au Client la totalité des sommes restant dues sur la durée du contrat, avec une exigibilité immédiate.

4.2 Le Fournisseur se réserve le droit de suspendre l'accès du Client à son compte en cas de facture impayée dans les délais impartis, et ce, après deux relances par courriel demeurées infructueuses.

4.3 Le Client s'engage à respecter la déontologie préconisée par Central Test.

4.4 En cas de passation d'un Test en version papier, fourni par Central Test, le Client s'engage à utiliser exclusivement le logiciel Central Test pour la saisie des réponses et la validation des résultats.

5. TARIFS

5.1 Les tarifs sont consultables sur le lien suivant : http://www.centraltest.fr/ct_fr/slrhTarifsFR.php

5.2 Achat de tests à l'unité

Dans le cadre d'une commande de Tests à l'unité, le Client dispose d'une période d'utilisation de 12 mois au-delà de laquelle il ne pourra prétendre à aucun remboursement. Les résultats des tests passés seront néanmoins conservés par Central Test au cas où le Client souhaiterait repasser commande ultérieurement.

5.3 Abonnement illimité

5.3.1 Le Client a la faculté de s'engager 6 (six), 12 (douze) ou 24 (vingt-quatre) mois, l'engagement minimum étant de 6 (six) mois. L'abonnement est renouvelé par tacite reconduction pour la même période et dans les



mêmes conditions, à moins que cette clause ne soit dénoncée par fax, courrier ou courriel au minimum 30 (trente) jours avant la date anniversaire du contrat.

5.3.2 Le client souhaitant mettre un terme à l'utilisation des Tests avant la fin de la période d'engagement reste redevable des montants correspondants aux mois restants.

5.3.3 Le Client ne peut en aucun cas arguer du fait d'une utilisation plus faible que prévue initialement par lui pour s'estimer libéré de ses obligations contractuelles à l'égard de Central Test et ne pas lui régler l'intégralité de la somme convenue en contrepartie de la mise à disposition d'un Compte Client en accès illimité pour la période d'engagement prévue *ab initio*. En cas de litige, le Client ne pourra se prévaloir d'une quelconque exception d'inexécution de la part de la société Central Test, cette dernière laissant ouvert l'accès au compte pendant toute la durée de l'exécution du contrat, si et seulement si ce dernier a déjà donné lieu à un paiement partiel.

5.3.4 En cas d'absence totale de paiement malgré la mise à disposition d'un Compte Client en accès illimité, Central Test pourra se prévaloir de l'exception d'inexécution des obligations du Client pour justifier la clôture de son compte tout en mettant en œuvre les procédures de recouvrement de créance.

5.3.5 A l'expiration d'un abonnement illimité dont la tacite reconduction aura été dénoncée, et pendant une période de 6 (six) mois à dater du dernier mois d'engagement, les résultats des tests passés seront conservés par Central Test au cas où le Client souhaiterait reconduire ultérieurement son abonnement.

6. MODALITES DE PAYEMENT

6.1 Pour les achats de crédits et le paiement des abonnements illimités, les modes de paiement mis à disposition du Client sont :

- La Carte Bancaire en ligne (solution de paiement RBS ou SOGENACTIF).
- Le prélèvement automatique dans le cadre d'un abonnement illimité. Le formulaire de prélèvement est fourni au Client par Central Test.
- Le paiement par chèque en EUROS pour tout montant ou dans une autre devise sous réserve d'acceptation préalable par Central Test, établi à l'ordre de Central Test et adressé au siège social (CENTRAL TEST, 18-20 rue Claude Tillier, 75012 Paris, France).
- Le virement bancaire à l'ordre de Central Test :

➤ FRANCE, en €

HSBC, FRANCE
Code Banque 30056
Code guichet 00004
Numéro de compte 00040066571
Clé (RIB) 90
Domiciliation HSBC, Boulogne Billancourt



➤ **en GBP**

HSBC, UK
Domiciliation : HSBC, London
Swift: MIDLGB22
Sort Code: 40 07 07
Account No: 21785850
IBAN: GB49MIDL40070721785850

➤ **en US \$**

HSBC, UK
Domiciliation : HSBC, London
Swift: MIDLGB22
Sort Code: 40 07 07
Sort Code: 40 05 15
Account No: 68585744
IBAN: GB77MIDL40051568585744

➤ **en US \$**

SMITH BARNEY INC, USA
ABA 021000021
Numéro de compte 066-198038
Domiciliation CHASE MANHATTAN
For further credit to 232-51006-1-4-131
FBO Smith Barney Inc.

6.2 Dans le cadre d'un abonnement illimité, le règlement anticipé s'effectue par tranche de 3, 6, 12 ou 24 mois tel que défini dans le bon de commande. Pour une mensualisation, le Client doit régler par prélèvement automatique exclusivement. Les règlements correspondant à la consommation du mois en cours seront effectués entre le 1^{er} et le 5 du mois.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE :

7.1 Les présentes ne constituent en aucun cas cession d'éléments de propriété intellectuelle appartenant à Central Test ni d'un quelconque droit de licence. La mise à disposition de tout élément ou contenu par Central Test ne confère au Client qu'un simple droit d'usage dans le cadre de l'exécution des présentes.

7.2 Le Client ne pourra diffuser sur ses sites Internet et ses documents publicitaires les noms et logos de Central Test sans son autorisation expresse et n'y insérera aucune mention susceptible de laisser planer un doute quant à la paternité du logiciel Central Test et des Tests. Toute violation des droits de propriété intellectuelle de Central Test donnera lieu à la clôture immédiate du Compte Client jusqu'à correction par ce dernier des indications et/ou informations équivoques ou prêtant à confusion, sans que Central Test n'ait à lui verser d'indemnités.

7.3 Le client pourra toutefois déroger à l'article 7.2 dans le cadre de certaines opérations publicitaires valorisant l'activité de Central Test, après autorisation expresse et écrite. Néanmoins, Central Test fera valoir ses droits devant le tribunal compétent en cas d'utilisation non conforme à l'autorisation initiale ou en cas d'agissement parasitaire.



7.4 Le Client ne dispose d'aucun droit pour récupérer tout ou partie du contenu des tests de Central Test (questions, réponses, typologie comportementale, commentaires textes, etc.), en vue de développer ses propres outils ou de traduire des tests existants dans une autre langue.

8. RESPONSABILITE

8.1 La responsabilité de Central Test ne saurait en aucun cas être recherchée dans les cas suivants :

- Interruptions momentanées pour la maintenance du site et/ou pour son développement ;
- Difficultés de fonctionnement ou interruption momentanée de ses services indépendantes de sa volonté, notamment en cas d'interruption des services d'électricité ou des télécommunications, ou en cas de défaillance ou de dysfonctionnement des réseaux de transmission de données.

8.2 Le Client sera seul responsable de tout dysfonctionnement du service entraîné par une utilisation anormale de son Compte Client et s'engage expressément à prendre contact le plus rapidement possible avec la Hotline en cas de dysfonctionnement du service et avant toute manipulation de sa part.

9. LOYAUTE

Central Test et client s'engagent à agir réciproquement avec loyauté. Le Client s'engage expressément par la signature à ne pas accomplir, ou se rendre complice, d'actes de concurrence déloyale ou d'espionnage industriel envers Central Test.

10. DISPOSITIONS GENERALES

10.1 Central Test a la faculté de modifier les présentes Conditions Générales d'Adhésion en fonction de l'évolution de son offre et du marché. Toute modification prendra effet immédiatement dès leur notification au Client par tout moyen choisi par Central Test. Conformément aux dispositions du Code Civil, elles ne s'appliqueront pas aux contrats en cours d'exécution au moment de leur entrée en vigueur.

10.2 Le Client se connectera à la Plate-forme mise à disposition par Central Test au moyen de ses propres équipements terminaux de télécommunication. Central Test ne met à disposition du Client aucun moyen matériel, installation téléphonique ni équipement terminal de type « Hardware ».

10.3 Les données nominatives relatives aux Clients et à leurs candidats sont collectées, enregistrées et stockées en conformité avec les dispositions de la Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978. Les Clients et leurs candidats disposent du droit d'accès et de rectification prévu par la loi auprès de Central Test ou, pour les candidats, auprès des Clients de Central Test administrant des tests en ligne.

10.4 Sont considérés comme des cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence de la Cour de cassation et/ou au sens de l'article 1148 du Code civil. Central Test ne pourra être tenue responsable envers le client d'une éventuelle suspension ou interruption du Service imputable à un cas de force majeure ou au fait personnel du Client.

10.5 Dans le cadre de l'exécution des présentes, la preuve se fera par tout moyen.



10.6 L'invalidité d'une ou plusieurs clauses des Conditions Générales d'Adhésion n'entraînera pas la nullité de celles-ci.

11. ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les Parties soumettent les présentes au droit français. Tout différend relatif à la validité, à l'interprétation et à l'exécution du présent contrat seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de PARIS.

Signature du représentant légal obligatoire :

Nom et qualité du signataire :

Date et tampon de la société :